

POUR MES DÉCHETS VERTS ET ALIMENTAIRES, J'ADOpte LE R3FLEXE DU COMPOSTAGE



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



VOTRE COMPOSTEUR POUR 10 €
sur dechets.ampmetropole.fr

ADOPTÉZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

Ensemble, adoptons les bons réflexes

En compostant, on réduit d'un tiers le volume initial de ses déchets. C'est 150 kg de déchets en moins par foyer et par an. On obtient aussi un fertilisant 100 % naturel et gratuit.

Vous habitez en maison individuelle avec un jardin ?

Optez pour un composteur individuel en bois !
(Dimensions maxi 85 x 100 x 85 / Poids 35 kg)

Vous ne disposez pas de jardin ?

Utilisez votre garage, cave ou même un coin de votre cuisine... pour installer un lombricomposteur !
(Dimensions Ø 50 x H 50 cm / Poids : 5 kg)

Vous habitez en immeuble ou vous avez un jardin partagé à proximité ?

Passez au compostage collectif avec l'aide de nos agents !

COMMANDEZ OU FORMALISEZ VOTRE DEMANDE sur dechets.ampmetropole.fr



Métropole Aix-Marseille-Provence - 58 boulevard Charles Livin - 13007 MARSEILLE - Création : DGA Communication - 2024 - Photos © F. Meunier - D. Grand / MAMP
Imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement - Ne pas jeter sur la voie publique

Quels déchets composter ?

- Les déchets de cuisine (épluchures, coquilles d'œuf, marc de café, filtres en papier, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, restes de repas...)
- Les déchets de jardin (fleurs fanées, tontes de gazon, feuilles...)
- Les autres déchets (sciures, copeaux non traités, essuie-tout, serviettes en papier non colorées, fumiers d'animaux d'élevage...)

Attention : les restes de viande et de poisson, les coquillages, la litière pour chat, ainsi que les produits chimiques ne doivent pas être mélangés au compost !

Pour en savoir plus : dechets.ampmetropole.fr rubrique "Je réduis"